SÉCURISATION DES PREMIERS TRAITEMENTS

SEASTEMIC® est sélectif et sûr d'utilisation en conditions froides. Il est particulièrement adapté pour les premiers traitements en début de saison.

ACCOMPAGNE LA GESTION DES RÉSISTANCES

Grâce à son mode d'action multisites, SEASTEMIC® ne présente aucune résistance connue à ce jour.

SOUPLE D'UTILISATION POUR LE VITICULTEUR

SEASTEMIC® est une solution de biocontrôle non classée utilisable dès 2 feuilles étalées. Le délai réglementaire entre 2 applications est de 7 jours, permettant de ré-intervenir rapidement en cas de forte pression ou de pousse très active. SEASTEMIC® est compatible avec la majorité des spécialités fongicides du marché.

Se renseigner auprès de DE SANGOSSE pour connaître la liste des compatibilités.

SEASTEMIC® - AMM n° 2250358 - 342 g/L de phosphonate de potassium - ®Marque déposée et détenteur de l'AMM : Tilco-Alginure GmbH, Holländerkoppel 1a, 23858 Reinfeld, Allemagne. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection. P501 : Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. SPe8 : Peut être dangereux pour les abeilles - Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison des cultures attractives, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8 347 208 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition NOVEMBRE 2025** - Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr

EUH401 : respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Cuivre : Toxicité aigüe, catégorie 2 / Toxicité aigüe catégorie 4 / Lésions irritation oculaire cat 1 / Toxicité aquatique aigüe catégorie 1 / Toxicité aquatique chronique catégorie 1. H330 Mortel par inhalation. H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Folpel : Toxicité aigüe catégorie 4/Irritation oculaire catégorie 2/, Sensibilisation cutanée catégorie 1/ Cancérogénicité catégorie 2/ Danger pour le milieu aquatique – toxicité aigüe catégorie 1 - H332 Nocif par inhalation. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET LES ADJUVANTS AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

DE SANGOSSE by DSG

#PositiveProduction®

SEASTEMIC®

FONGICIDE ANTI MILDIOU ENRICHI AUX ALGUES BRUNES

L'ALLIANCE DE LA TERRE ET DE LA MER AU SERVICE DE LA PROTECTION DES VIGNES

BIO CONTRÔLE

ENRICHI ALGUES BRUNES

SEASTEMIC®

FONGICIDE STIMULATEUR DES DÉFENSES ENRICHI AUX ALGUES BRUNES

LA PUISSANCE DU PHOSPHONATE

BOOSTÉ PAR LES ALGUES BRUNES POUR LUTTER CONTRE LE MILDIOU.

ALGUES BRUNES + PHOSPHONATE DE POTASSIUM

- **Maximisation de l'effet du phosphonate de potassium** grâce à la combinaison avec un cocktail d'algues brunes unique
- Une **stimulation des défenses de la vigne renforcée** : activation des protéines de défense PR impliquées dans la protection fongicide
- Une **action directe** multisites sur le pathogène
- **Sans résistance** connue

UNE STIMULATION DES DÉFENSES NATURELLES RENFORCÉE

Travaux Vegepolys d'analyse des gènes de défense sur plants de Chardonnay

Mesure de la stimulation des défenses de la plante par le cumul de gènes PR et STS activés (Valeur de fold change)

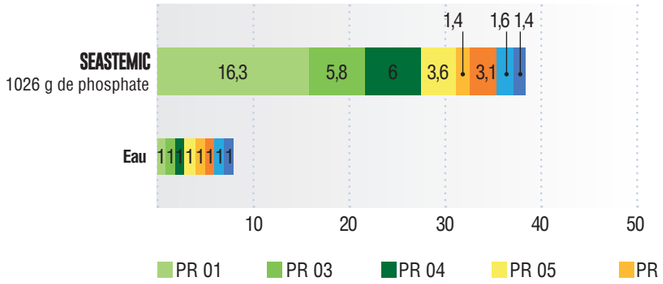

À 48 HEURES, SEASTEMIC® permet l'induction significative de 6 gènes (sur 8 étudiés) impliqués dans la défense des plantes : PR1, PR3, PR4, PR5 PR10 et PR15

SEASTEMIC® est un fongicide systémique. Il pénètre rapidement par les feuilles pour être redistribué dans toute la vigne et être ainsi à l'abri du lessivage. Son excellente capacité à circuler dans la sève ascendante et descendante permet de protéger la plante entière, y compris les organes néoformés.

IDENTITÉ

Composition	342 g/l phosphonate de potassium + co formulants à base d'algues brunes
Formulation	Concentré soluble (SL)
Classement	Non classé
Dose maximale autorisée	4,5 L/ha
Dose recommandée	2,5 L/ha en association avec un partenaire fongicide
ZNT aquatique	5 m (dont DVP 5)
Délai de Ré entrée	6 heures
Nombre d'applications max	6 / ha / an
Délai Avant Récolte	14 jours
Emballage	10 L

3 ATOUTS DE SEASTEMIC®

1. Permet d'**optimiser les apports en phosphonate** en début et fin de saison grâce à l'association avec les algues brunes
2. **Très sélectif** de la vigne, particulièrement **en conditions froides**
3. **Souple d'utilisation** à partir de 2 feuilles étalées et renouvelable dès 7 jours après application

LES RECOMMANDATIONS D'UTILISATION DE SEASTEMIC®

SEASTEMIC® 2,5 L/ha + Fongicide anti mildiou

SEASTEMIC® est particulièrement adapté pour le démarrage de la protection

SEASTEMIC® 2,5 L/ha + Fongicide anti mildiou

SEASTEMIC® S'UTILISE EN ASSOCIATION AVEC UN PARTENAIRE FONGICIDE ANTI MILDIOU.

SEASTEMIC + FONGICIDE DE CONTACT (CUIVRE, FOLPEL)
SEASTEMIC® 2,5 L/ha + 300 à 600 gr/ha de cuivre métal **Dose à adapter selon la pression mildiou et la pousse de la vigne**
SEASTEMIC® 2,5 L/ha + 1000 gr/ha de folpel
SEASTEMIC + AUTRE PARTENAIRE FONGICIDE
La dose du fongicide associé à SEASTEMIC® peut, dans de nombreuses situations, être modulée. S'assurer de la faisabilité technique auprès de DE SANGOSSE avant toute modulation de dose du partenaire fongicide.